



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE RENDU DE LA VINGT-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 27 décembre 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 27 décembre 2024 à Mbuji-Mayi en province du Kasai-Oriental, la vingt-huitième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption d'un dossier ;*
- V. *Examen et adoption d'un texte.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté sur deux (02) points, à savoir :

1. De la nécessité d'assurer le suivi des ouvrages réalisés dans le Kasai Central ainsi que la vulgarisation de leur évolution auprès des populations locales

Poursuivant sa mission d'itinérance à l'étape du Grand Kasai, le Président de la République a séjourné dans la ville de Kananga du 24 au 26 décembre 2024. Il a apprécié la réhabilitation de l'Hôpital Général de référence de Kananga, inscrite dans le cadre du Programme de Développement de 145 Territoires.

Cette grande formation hospitalière locale, complètement rénovée et équipée d'un laboratoire moderne, d'un service complet de radiologie, d'échographie et d'un scanner de dernière génération, va permettre désormais aux populations de Kananga et d'ailleurs, d'accéder aux soins de santé aux bons standards.



Le Président de la République s'est également rendu sur la route stratégique Kananga-Kalambambuji afin de s'enquérir personnellement de l'évolution des travaux.

Il a constaté qu'une partie du premier tronçon de cette route de l'espoir est déjà asphaltée par les entrepreneurs chinois qui ont repris l'ouvrage depuis le mois de septembre dernier et que, suivant les informations techniques recueillies sur place, les 230 kilomètres de route seront rendus praticables en juin 2025, en attendant les grands travaux d'assainissement et de la pose du bitume qui seront suivis de la livraison officielle dans deux ans.

Le Président de la République a tenu à préciser qu'une fois praticable, cette route Kalambambuji va, non seulement relier la ville de Kananga à l'Océan Atlantique, mais surtout participer au désenclavement de tout l'espace Grand Kasai et ouvrir la voie notamment vers l'Afrique Australe.

Il a estimé que le Gouvernement devrait tout mettre en œuvre pour aller au-delà de la finalisation de cette importante route afin d'éviter que notre pays ne soit qu'un déversoir pour d'autres pays. Ainsi pour parer à cette éventualité, il convient de, (d') :

- *Résoudre rapidement l'épineux problème de l'énergie électrique et d'adduction d'eau pour booster la transformation et la conservation des produits Congolais, surtout agricoles. Ceci inscrira sans nul doute le peuple Congolais dans une logique d'échanges réciproques et non de consommation à sens unique. L'électrification de cette zone passe par la finalisation des projets Katende et Mbombo ;*
- *Anticiper avec des mesures d'encadrement de l'accès au territoire Congolais des produits venant des pays voisins et leur commercialisation dans le strict respect des Lois et règlements du pays ;*
- *Envisager des mesures particulières pour les opérateurs économiques locaux afin d'inciter la production locale ;*
- *Construire des routes interprovinciales et de désertes agricoles en vue de faciliter l'évacuation des produits vers les grandes agglomérations de transformation et de conditionnement avant leur exportation.*



Par ailleurs, le Président de la République a insisté sur la nécessité d'assurer une communication locale efficace sur l'état de réalisation des ouvrages et leur suivi dans l'exécution afin d'anticiper sur la désinformation gratuite de la population ou manipulation entretenue par des acteurs politiques mal intentionnés.

Dès lors, sous la coordination de la Première Ministre, il a engagé le Gouvernement, à travers les Ministères sectoriels directement concernés (Plan, Transport, Economie Nationale, Infrastructures et Travaux Publics, Ressources Hydrauliques et Electricité, Commerce Extérieur, Agriculture, Budget et Finances) à donner effet, chacun en ce qui le concerne, à toutes les préoccupations majeures ci-haut déclinées.

Aussi, le Président de la République a-t-il invité le Gouverneur du Kasai-Central, les Ministères concernés, en collaboration avec toutes les structures d'exécution des ouvrages, à communiquer suffisamment et régulièrement sur l'état de leur avancement pour éviter que la population ne sombre dans la désinformation.

Un rapport est attendu à ce sujet dans les 60 jours.

2. De l'accompagnement et du renforcement des capacités opérationnelles de l'Office National de Pêche et d'Aquaculture

Rappelant le fait que cet office a été créé par Décret N°22/22 du 06 juin 2022 avec comme ultime objectif de concourir à l'augmentation de la production halieutique et aquacole ainsi qu'à la promotion de la chaîne de valeurs y afférente, le Président de la République a précisé que cet Etablissement public a été pourvu d'animateurs (mandataires) depuis 2023 afin de lui permettre de réaliser ses missions, notamment de (d) :

- *Organiser l'approvisionnement en intrants, matériels et équipements de pêche et d'aquaculture ;*
- *Organiser la collecte et la distribution des produits de pêche et d'aquaculture à travers le territoire national ;*
- *Mettre en place les infrastructures de pêche et d'aquaculture ;*
- *Contribuer à une meilleure transformation et conservation des produits de pêche et d'aquaculture ;*



- *Organiser la commercialisation et l'accès au marché des produits de pêche et d'aquaculture.*

Par ses missions, a – t – il insisté, cet Etablissement public est stratégique pour la sécurité alimentaire du pays. Son déploiement doit par conséquent servir de levier pour l'amélioration du pouvoir d'achat, la création d'emplois et la diversification de notre économie.

Pour renforcer l'efficacité dont le Gouvernement a pleinement besoin, s'assurer de la cohérence et, ainsi éviter le chevauchement des actions, le Président de la République a invité le Ministre de Pêche et de l'Elevage à envisager la prise des mesures concrètes d'accompagnement de l'ONPA pour la bonne gestion des bateaux de pêche commandés par le Gouvernement et dont la livraison est imminente.

Ainsi, en attendant son opérationnalisation effective, sous la supervision de la Première Ministre, il a invité le Ministre d'Etat en charge du Budget et celui des Finances à prendre toutes dispositions qui s'imposent pour doter l'Etablissement public, dans le meilleur délai, des ressources nécessaires à son fonctionnement optimal, en vue de garantir son autonomie administrative et financière.

Un rapport est attendu à ce sujet dans les 30 jours.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, **la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur la nécessité pour les membres du Gouvernement, en dernier Conseil des Ministres de l'année, de faire bloc autour du Président de la République** pour lui présenter les vœux les meilleurs et lui dire les remerciements pour le soutien et l'accompagnement durant ces mois de travail au sein du Gouvernement.

Le discours historique d'investiture prononcé le 20 janvier 2024 a clairement établi la vision qui guide le Programme d'Actions du Gouvernement qu'elle a l'honneur de mettre en œuvre. Grâce à son leadership éclairé, notre pays a réalisé d'importantes avancées en 2024 dans divers secteurs essentiels.



La Première Ministre a tenu également à saluer les membres de son Gouvernement pour leur détermination et leur solidarité observés depuis l'investiture. Les défis relevés ensemble durant cette période ont été significatifs et les efforts collectifs ont permis de produire des résultats tangibles dans de nombreux domaines.

Pour l'année 2025, elle a appelé tous les membres du Gouvernement à redoubler d'efforts, à faire preuve d'innovation et de détermination dans la conduite de leurs portefeuilles respectifs.

« Que cette nouvelle année soit porteuse de succès, de paix et d'épanouissement pour chacun d'entre vous et pour tous nos concitoyens », a – t – elle souhaité.

Sur un autre chapitre, **la Première Ministre a évoqué la nécessité d'élaborer un programme ambitieux d'assainissement de la ville de Kinshasa, de bien planifier et suivre les travaux de réhabilitation de la voirie.**

Cela fait suite à la visite qu'elle a effectuée le 26 décembre 2024, sous une pluie battante avec le Gouverneur de la ville, de quelques travaux de voirie en cours à Kinshasa. De l'avenue Kulumba à Masina, elle est passée par les avenues Kabasele, Colonel Ebeya, Huileries, Kabambare, Dima, Ethiopie dans la commune de Kasa-Vubu, Kisangani dans la commune de Bandalungwa et Pumbu dans la commune de la Gombe.

Certes, des travaux sont en cours sur certaines de ces artères, ce qui est encourageant, mais beaucoup reste à faire. Des avenues comme Bokassa, Wangata, Itaga, Kabambare, Kalembe-Lembe, Nyangwe, Kabinda et Dima dans les communes de Kinshasa et Lingwala méritent un traitement urgent pour rétablir la fluidité du trafic.

Dans cet esprit, la Première Ministre a encouragé le Gouverneur de la ville à mettre à contribution tous les services publics concernés de la voirie et d'assainissement. Elle a enjoint l'élaboration d'un programme de curage des collecteurs Bitshiakutshiaku dans la commune de Barumbu, la rivière Mombele au niveau de la 1^{ère} rue à Limete, la rivière Funa, le collecteur Mampeza à Kintambo, la rivière Makelele, ... et de réfléchir sur une manière efficace d'aborder la problématique de la collecte des déchets plastiques.



Revenant sur le cas de l'avenue DIMA, elle a souligné l'urgence qu'une étude soit faite pour sa reconstruction, un tronçon de moins d'un kilomètre seulement mais dont l'état ne permet pas un accès aisé au marché Somba Zigida empêchant ainsi les commerçants d'exercer de manière aisée leurs activités.

L'état d'insalubrité de l'Institut du 30 Juin, sur cette avenue, est interpellant. Cette école doit avoir subi plusieurs inondations dues au fait que des caniveaux sont obstrués par des constructions. Les murs sont rongés par une humidité persistante et il est inadmissible que des enfants étudient dans ces conditions.

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Education a été chargée d'examiner cette situation et d'initier des missions à Kinshasa et dans les provinces pour repérer ce genre de cas, qui mettent en danger la santé de nos enfants.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Il a indiqué que l'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué principalement par :

- *L'accueil favorable de la poursuite des itinérances du Président de la République en provinces avec pour effet, la communion avec les populations du Congo profond et notamment celle du Grand Kasai qui apprécie la proximité et l'écoute du Chef de l'Etat au regard des préoccupations sur le plan socio-économique et sécuritaire ;*
- *Divers réactions et commentaires positifs après les nominations effectuées au niveau du Commandement militaire notre armée ;*
- *L'enthousiasme au sein de la population, particulièrement celle du Nord-Kivu, par suite du bon comportement de nos militaires sur terrain, renforçant ainsi l'espoir que nos Forces armées viendront à bout de l'ennemi ;*
- *Focus de la population du Grand Kasai sur le suivi de l'exécution des projets initié par le Président de la République notamment celui de la construction de la route Kalamba-Mbuji et du barrage de Katende pour l'électricité dans le Kasai Central, d'un côté ; la réhabilitation de l'hôpital de la Muya et la relance de la Minière de Bakwanga (MIBA) grâce aux fonds débloqués par le trésor public, de l'autre côté*



Au sujet du banditisme et de la criminalité, le Vice-Premier Ministre a fait le point de plusieurs opérations de police qui ont été initiées pour faire face à la situation à travers certaines provinces. C'est le cas de Kinshasa avec l'opération « *NDOBO* » et du Nord-Kivu avec l'opération « *SAFISHA MJI* ».

La traque de ces présumés criminels et le déroulement des audiences foraines donnent des résultats encourageants. Le Gouvernement travaille à lever tous les obstacles liés à ces opérations qui s'étendent progressivement à travers les principales villes et les agglomérations du pays.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation opérationnelle et sécuritaire qui a été marquée particulièrement par le réaménagement intervenu dans les grands commandements au sein des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC).

En Ituri, les FARDC ont renforcé les dispositifs de sécurité autour des territoires de Djugu, Irumu et Mahagi qui sont les épicentres des violences des groupes armés afin de contrer toutes les actions envers les populations pendant cette période festive. Cette initiative a conduit à une baisse significative des actes de violence de la part de ces groupes.

Au Nord-Kivu, en territoire de Lubero, les FARDC ont repris l'initiative et stoppé nette la progression ennemie vers le centre de Lubero et d'autres localités avant de lancer des contre-offensives, bénéficiant d'une excellente coordination des appuis feux directs. Cette contre-offensive s'est soldée par la neutralisation des opérateurs ennemis de drones et la destruction de leurs six drones kamikazes ainsi que la reconquête des localités de Kasiki, Luhanga, Ndoluma et Mabasa, y compris plusieurs pertes en vies humaines enregistrées du côté des agresseurs.

Pendant ces affrontements, il a été constaté que les agresseurs rwandais et leurs alliés utilisent des populations civiles vulnérables en particulier des enfants, comme boucliers humains, en violation flagrante des droits humains et du droit international humanitaire.



En territoire de Nyiragongo, les FARDC ont héroïquement résisté, le 24 décembre 2024, aux attaques visant à percer leurs lignes défensives et à avancer vers la ville de Goma. Ces attaques étaient menées par les agresseurs rwandais, appuyés par l'artillerie depuis le territoire rwandais.

Enfin, dans les territoires de Walikale et Rutshuru, les FARDC ont également mené des actions contre les agresseurs rwandais en leur infligeant des pertes significatives et en perturbant leurs dispositifs.

Dans la partie Ouest du pays, les actions des FARDC dans le cadre de l'opération Ngemba restent concentrées sur le triangle Kongo Central - Kinshasa - Grand Bandundu, visant à traquer les miliciens Mbobondo qui se sont installés dans le territoire Popokabaka.

Dans le Grand Katanga, les FARDC ont poursuivi leurs opérations contre les Bakata-Katanga dans le cadre des opérations USALAMA.

Au Sud-Kivu, les FARDC ont reçu l'instruction de mener des actions décisives contre le groupe armé Twirwaneho Makanika, qui s'est approché de l'aérodrome de Minembwe avec l'intention de le contrôler et d'en perturber le trafic.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a réitéré la détermination de nos Forces Armées à restaurer la paix et la sécurité sur tous les fronts opérationnels.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté la situation épidémiologique en trois volets :

Premièrement, il a présenté **la situation épidémiologique liée au Mpox**. A ce propos, il a fait savoir que la tendance à la 51^{ème} semaine, comparée à la semaine précédente, est marquée par une diminution de cas suspects passant de 750 à 641. Aucun décès n'a été enregistré cette semaine.

S'agissant de la vaccination contre cette épidémie, le cumul de personnes vaccinées est de 55.266, soit une couverture vaccinale à 28%.



Au sujet du Choléra, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a signalé la persistance de cette maladie pendant l'année 2024, causant la mort à 411 personnes pour un cumul des cas de 30.834.

Il a également fait état de la situation de cette maladie ainsi que de celle de la Rougeole dans le Kasai-Oriental et égrené les actions de riposte en cours.

Quant à **la situation qui prévaut dans la Zone de Santé de Panzi** dans la province du Kwango, les résultats des laboratoires indiquent qu'il s'agit d'un virus de la Grippe ainsi qu'une situation de malnutrition et de paludisme due entre autres à l'insuffisance d'équipements et de ressources locales et à la faible couverture des soins de santé dans la zone.

Face à cela, le Programme National de Nutrition et l'UNICEF sont à pied d'œuvre pendant que tous les cas notifiés sont gratuitement pris en charge à l'Hôpital Général de Référence et au Centre Secondaire Tsakalapanzi.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a rassuré des mécanismes de prévention et de riposte mis en œuvre pour endiguer cette situation virologique.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Projet Cantines Communautaires (PCC)

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire a, quant à lui, présenté le Projet Cantines Communautaires (PCC) initié par le Fonds Social de la République Démocratique du Congo, avec l'appui de son Ministère.

Ce projet s'associe aux efforts du Ministère de l'Economie Nationale sur la réduction des prix des produits de première nécessité. Dans sa phase initiale, le projet concerne la ville de Kinshasa avec 84 points de distribution déjà installés dans les 4 districts plus précisément dans les communes à forte concentration des populations à faible revenu.

Aussi, un premier entrepôt de relais d'une capacité de 20.000 tonnes mis à disposition par l'Office National des Produits Agricoles du Congo (ONAPAC), à la 14^{ème} rue Limete, a été réhabilité par le Fonds Social de la République aux normes et standards requis, et 16.000 tonnes de vivres sont en cours d'approvisionnement.



Le projet s'étendra sur l'ensemble du territoire national dans le courant de l'année 2025.

Le Conseil a pris acte de ces notes d'information.

II.5. Affaire RDC contre Rwanda devant la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a fait le point au Conseil de l'affaire RDC contre Rwanda devant la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à Arusha en Tanzanie.

A la suite de notre requête en contestation des violations des droits des populations civiles par le Rwanda dans l'Est de la République Démocratique du Congo déposée en septembre 2023, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples vient d'informer le Gouvernement qu'elle ouvrira le procès contre le Rwanda le 12 février 2025.

Bien avant la condamnation du Rwanda et, par ricochet, de Paul Kagame, pour violations massives des droits de l'homme dans notre pays, l'ouverture de ce procès représente déjà une victoire pour notre pays qui met le Rwanda dans une position critique vis-à-vis des Organisations de défense des droits de l'homme au niveau international et face aux pays partenaires et autres institutions sensibles en matière des droits de l'homme.

Par ailleurs, le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a rappelé que la Cour Pénale Internationale (CPI) a déjà réactivé les enquêtes en République Démocratique du Congo au sujet des crimes relevant de sa compétence commis par le Rwanda et la Cour de Justice de l'EAC a ouvert, en septembre 2024, le procès RDC contre Rwanda pour violation intentionnelle du Traité constitutif de cette organisation.

Il a été complété, à ce propos, par le Vice-Ministre de la Justice et Contentieux International.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.6. Conférence interministérielle internationale sur le déploiement des paiements pour services environnementaux en Afrique Centrale

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable a informé le Conseil de l'organisation de la Conférence interministérielle internationale sur le déploiement des paiements pour services environnementaux en Afrique Centrale (PSE) à Kinshasa, du 27 au 29 janvier 2025.

Cette activité s'inscrit dans la logique de consolidation du leadership environnemental et climatique de notre pays. Elle contribue directement à plusieurs objectifs stratégiques du pilier 6 du Programme d'actions du Gouvernement 2024-2028 relatif à la gestion durable et responsable des écosystèmes face aux changements climatiques.

Au cours de ces assises, 100 invités de six (06) pays d'Afrique Centrale vont se convenir sur une vision commune vis-à-vis des paiements pour les services environnementaux (PSE) dans le Bassin du Congo et adopter une feuille de route pour la mobilisation politique et financière en faveur des PSE d'ici à la COP 30 à Belém au Brésil, et au-delà

Sont également invités, les Ambassadeurs des pays partenaires de la sous-région et les responsables des institutions régionales et multilatérales d'appui au développement.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.7. Changements intervenus dans le projet de Loi de finances de l'exercice 2025 au niveau du Parlement et la suite du processus

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget a fait le point sur les changements intervenus dans le projet de Loi de finances de l'exercice 2025, après examen et vote au Parlement et la suite du processus.

Au niveau de l'Assemblée nationale, les amendements opérés ont porté le Budget à 51.133,6 milliards de CDF, soit un écart de 1.286,8 milliards de CDF en termes de recettes additionnelles y dégagées en sus des ajustements internes que la Chambre a faits dans les rubriques des dépenses.



Au niveau du Sénat, la seconde lecture a dégagé des recettes additionnelles de 419,9 milliards de CDF, portant ainsi le Budget à 51.553,5 milliards de CDF.

Ainsi, les prévisions budgétaires initialement arrêtées par le Gouvernement à 49.846,8 milliards de CDF ont été accru de 1.706,7 milliards de CDF par le Parlement.

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget est aussi revenu sur les amendements intervenus sur les dispositions du projet de Loi de finances qui renferme, après vote par les deux Chambres, 93 articles contre 88 initialement prévus.

Parlant de l'exécution budgétaire, après la promulgation de la Loi de finances de l'exercice 2025 faite par le Président de la République, il a expliqué aux membres du Gouvernement les dispositions arrêtées dans le cadre de la crédibilité budgétaire et de la gestion orthodoxe du Budget préconisés dans le Programme d'actions du Gouvernement soutenu par la Facilité Elargie des Crédits (FEC) et la Facilité sur la Résilience et la Durabilité (RST) envisagées par le Fonds Monétaire International (FMI), qui contient des engagements fermes du Gouvernement sur ces objectifs.

En vue de faciliter le contrôle parlementaire sur la mise en œuvre du Budget, le Ministre d'Etat, Ministre du Budget a rassuré que le Gouvernement va transmettre trimestriellement aux deux Chambres du Parlement les états de suivi budgétaire (détails des recettes et des dépenses de chaque secteur) pour leur permettre de monitorer l'exécution du Budget.

Il a conclu son intervention en faisant le point sur la mise en œuvre de la réforme budgétaire.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.8. Feuille de route du partenariat stratégique UE-RDC sur les chaînes de valeur des substances minérales stratégiques et critiques

Le Ministre des Mines a informé le Conseil de la signature, le 11 décembre 2024 à Bruxelles en Belgique, de la feuille de route du partenariat stratégique Union Européenne – République Démocratique du Congo sur les chaînes de valeur des substances minérales stratégiques et critiques.



Cette feuille de route, composée de 25 axes de travail, repose sur cinq (05) piliers, ci-dessous, visant à transformer les richesses de notre pays en opportunités mondiales :

- 1) *Chaînes de valeur durables : Stimulation d'investissements conjoints et d'innovations ;*
- 2) *Infrastructures locales : Priorité à la transformation locale des minerais pour maximiser la valeur ajoutée ;*
- 3) *Gouvernance et transparence : Lutte contre la fraude et gestion responsable des ressources ;*
- 4) *Coopération scientifique et technologique : Accélération du transfert de savoir-faire ;*
- 5) *Renforcement des capacités locales : Création d'emplois qualifiés et transformation des compétences.*

Le Ministre des Mines a précisé que cette feuille de route s'inscrit dans la stratégie européenne Global Gateway et confirme la République Démocratique du Congo comme un acteur clé de la transition énergétique mondiale.

Des projets opérationnels découlant de ces 25 axes sont en cours de développement dans différents Ministères notamment ceux en charge des Mines, des Infrastructures, des Ressources Hydrauliques et Electricité, de l'industrie, Economie Nationale, de Commerce Extérieur, sous la coordination du Cabinet de la Première Ministre.

Cette signature marque une nouvelle ère pour le secteur minier Congolais. Elle assoit notre pays comme un partenaire incontournable pour l'approvisionnement en minerais critiques nécessaires à la transition énergétique mondiale.

Le Ministre des Mines a souligné qu'il s'agit d'une stratégie audacieuse pour un avenir durable. Les actions menées par le Gouvernement renforcent la place de la RDC comme un leader incontournable des chaînes de valeur des minerais stratégiques.

Cette dynamique de partenariat durable et inclusif constitue une étape décisive vers une exploitation responsable de nos richesses, transformant les ressources naturelles en véritables leviers de développement pour nos populations.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.9. Etat du rapatriement du siège de l'Union Africaine des Télécommunications à Kinshasa

Le Ministre des Postes, Télécommunications et Numérique a présenté le rapport sur l'état du rapatriement du siège de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) à Kinshasa.

Evoquant les avancées enregistrées dans la mise en œuvre des conditions préalables, il a salué notamment la récente ratification de la constitution et la convention de l'organisation par notre pays et les efforts déployés au sujet du paiement des contributions annuelles ainsi que la mise à disposition d'un bâtiment devant abriter le siège et les résidences du Secrétaire Exécutif.

Ces avancées réalisées par notre pays ont été appréciées par le Secrétaire Général de l'UAT lors de sa dernière visite d'inspection à Kinshasa. Afin de finaliser ce processus, le Ministre des Postes, Télécommunications et Numérique a sollicité l'appui du Gouvernement, à travers les Ministères sectoriels concernés.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.10. Candidature Congolaise au poste d'Envoyé spécial de la Jeunesse à l'Union Africaine

La Ministre de la Jeunesse et Eveil Patriotique a présenté au Conseil le profil du Candidat de la République Démocratique du Congo au poste d'Envoyé spécial de la Jeunesse à l'Union Africaine.

Il s'agit d'un compatriote qui incarne une expertise avérée en leadership inclusif et en gestion stratégique des réseaux en vue de promouvoir une image dynamique et engagée de notre pays, tout en renforçant notre influence au sein des instances africaines.

Après avoir expliqué les motivations stratégiques de cette candidature, elle a souligné que le rôle de l'Envoyé Spécial de la Jeunesse Africaine, placé sous l'autorité du Président en exercice de l'Union Africaine, est essentiel pour garantir l'implication des jeunes dans les processus décisionnels continentaux.

Elle a terminé son intervention par solliciter l'accompagnement du Gouvernement pour la suite du processus.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.11. Mise en œuvre du Plan de relance de la SOTEXKI

Le Ministre de l'Industrie et Petites et Moyennes Entreprises a présenté la note d'information sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de relance de la SOTEXKI.

Il a indiqué qu'après le décaissement de la première tranche de fonds publics au cours du 2^{ème} semestre 2023, la mission de vérification de l'affectation desdits fonds qu'il a diligentée au début du mois d'octobre 2024 a pu constater de visu de leur bonne utilisation. Elle a conclu qu'environ 68% des fonds décaissés ont été affectés à l'investissement et 32% aux charges d'exploitation.

À part quelques pièces en cours d'usinage auprès des fournisseurs et qui seront livrées par voie aérienne, le gros des machines importées est déjà arrivé au pays et se trouve dans des entrepôts sous douane essentiellement à Kisangani auquel s'ajoutent 2 machines qui sont arrivées à Matadi mi-septembre 2024.

Après harmonisation avec ses collègues des Finances et du Portefeuille, des options stratégiques idoines ont été levées en vue de la prise en charge des besoins actuels et immédiats identifiés.

La poursuite de ce Plan de relance s'inscrit clairement dans les actions à impact rapide et direct sur notre population en lien avec l'un des six engagements du Président de la République pour lesquels le Gouvernement, placé sous le leadership de la Première Ministre, est très attendu.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé un relevé de décisions prises lors de la 27^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 20 décembre 2024.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) DOSSIER

IV.1. Plan trimestriel d'urgence de gestion des crises et catastrophes

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a soumis au Conseil le Plan d'urgence de gestion des crises et catastrophes pour les trois prochains mois, élaboré à la suite de



l'instruction du Président de la République lors de la 25^{ème} réunion du Conseil des Ministres.

D'un côté, ce plan identifie les zones ciblées et les besoins de 12 provinces prioritaires ; et de l'autre, il définit les actions urgentes par axe en rapport avec la coordination, la prévention et la préparation, la réponse humanitaire ainsi que le relèvement et la résilience. Il est assorti d'un budget global de mise en œuvre dont les fonds sont répartis par axe.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a été complété par la Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale qui est revenue sur les mécanismes de suivi et évaluation adaptés.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier moyennant amendements.

V. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) TEXTE

V.1. Projet d'Ordonnance-Loi

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil le projet d'Ordonnance-Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 06 janvier 2025.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet d'Ordonnance-Loi.

Clôturent cette réunion, le Président de la République a souhaité une bonne et heureuse année 2025 à tous les membres du Gouvernement.

Commencée à 15h03', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 19h14'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

